

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT JULIEN aux bois du 9. 05. 2022

L'an deux mille vingt deux, le 9 mai, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Julien aux bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 06 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix	Isabelle da Fonseca absente excusée procuration à P.Gire
Annick Ducatel	Victor Fourtet A 20h20	Sophie Moreau absente excusée
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Gaetan jaladis excusé procuration à M.Lavergne
Maryline Dupont	Didier Masquelier	

Secrétaire de séance : Annick DUCATEL

Madame le Maire fait circuler les feuilles d'émargement pour l'approbation du procès verbal du conseil municipal précédent.

Procès verbal approuvé à l'unanimité des présents et représentés

DELIBERATIONS à L'ORDRE DU JOUR

1) Approbation du rapport définitif de la CLECT :

Le coût des services communs 2021 est déduit des attributions de compensation 2022 et Il a été attribué un montant équivalent à celui des attributions de compensation 2021.

Pour Saint Julien aux bois : 78 886,03 €

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

2) Travaux pour le mur écroulé vers le four communal :

Il a été demandé 2 devis : Mr Constant pour 900,00€ TTC

Mr Meilhac pour 1527,50€ HT soit 1833,00€ TTC

P. Gire est contre le fait de prendre une entreprise pour des travaux que les employés de commune pourraient faire.

Avant de procéder au vote, M. Dupont, Jy. Alix, D. Masquelier et E. Combe vont sur place se rendre compte de l'ampleur de la tâche. Au retour, ils estiment que la manipulation de pierre

de ce poids ne peut être réalisée par les employés de commune. Nous procédons au vote. Mr Constant est choisi mais on surveillera de près les travaux.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

3) Travaux à la décharge « déchets verts » de VIDAL et à la carrière

Nous avons demandé 2 devis et n'en avons reçu qu'un seul.

Celui de l'entreprise Rivière pour un montant de 880,00€ HT soit 1056,00€ TTC. Il a été décidé de fermer la carrière après ces travaux par une chaîne et un cadenas afin de garder le sable pour la commune.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

4) Qualité de l'air à l'école

Depuis 2018, il est obligatoire de vérifier la qualité de l'air dans les établissements, en particulier scolaires. La crise sanitaire a poussé la préfecture à faire un rappel aux collectivités. Nous avons demandé un devis à l'entreprise DEKRA, partenaire pour d'autres contrôles. Le montant était de : 986,00 € en été et 992,00 € en hiver, puisqu'il fallait des mesures de qualité aux 2 périodes de l'année et sur 7 ans.

JY. Alix, responsable de la sécurité à l'école, a suivi une conférence à ce sujet dispensée par l'ADM 19 sous l'égide de l'ARS (juste avant le conseil municipal) : le devis demandé n'est plus valable car ce type de prestation n'est pas obligatoire à ce jour. Par contre, une évaluation préalable sera effectuée avec le remplissage de 4 grilles d'évaluation des moyens d'aération suivi de la mise en place d'un plan d'actions pour les années à venir. Au 1er janvier 2023, la surveillance sera annuelle avec une mesure de dioxyde carbone (CO₂) Les résultats devront être transmis au Préfet. Pour cela, il sera préférable d'acheter des appareils de mesures pour effectuer ces contrôles que de faire intervenir chaque année, une entreprise spécialisée. Nous attendons l'opportunité de mutualiser les achats avec l'ADM 19 et de connaître le montant des subventions accordées.

Suite à ces dernières informations, nous ne prenons pas de délibération.

5) Demande de mise à disposition du matériel et de l'agent technique par la commune de Saint Geniez ô merle.

La commune de Saint Geniez employait une entreprise pour le passage de l'épareuse. Cette entreprise ne le fait plus et aucune autre solution n'a été trouvée. Le maire a donc fait appel à notre commune qui possède matériel et compétence pour 1 passage l'été et 1 l'hiver ce qui représenterai environ 4 à 6 semaines de travail / an :

18,730 km de routes et 16,800 km de chemins

Etape 1 : demander à l'agent technique son accord, ce qui a été fait.

Etape 2 : un tour de table

M. Dupont : il va falloir mutualiser de plus en plus, personnels et matériels. E. Combe : il faut prendre une marge financière pour ne pas perdre d'argent à terme et communiquer auprès

des administrés. JY. Alix : il faut apprendre à mutualiser pour l'avenir des finances des communes. M. Dupont et JY. Alix : si tout est cadré dans la convention, on est d'accord. V. Fourtet demandera des exemples à la CUMA, pour estimer les prix de location. M. Lavergne consultera M. Pantène en lui présentant la carte fournie par L. Jean afin qu'il juge le temps qu'il devra passer pour Saint Geniez.

Nous procédons au vote pour ou contre la mutualisation (personnel et matériel)

Contre : 2 voix P. Gire et I da Fonseca Pour : 8 voix

La mutualisation est approuvée par 8 contre 2

6) Pose d'un miroir de sécurité au carrefour de la RD 980 et de la D111

La pose du miroir, bien qu'il soit immense, sera faite par les équipes du département.

On passe au vote : 3 abstentions (I da Fonseca, P. Gire et D.Masquelier)

La pose est approuvée par 7 voix

En plus, nous suggérons d'améliorer le stationnement sur la placette de l'ancien hôtel de Bordeaux, côté ouest : par des potées fleuries ou autres... A voir pour ne pas avoir de stationnement gênant.

7) Aliénation chemin rural propriété Boutrelle

M. Lavergne lit le courrier adressé par Me Rivière, concernant le souhait de Mme Boutrelle d'acquérir le chemin rural traversant sa propriété par le milieu. Après échanges entre les conseillers, le conseil, à l'unanimité propose que le chemin soit déplacé le long et à l'intérieur de sa parcelle 358 et permette ainsi la continuité du cheminement jusqu'à la RD de Saint Cirgues. Bien sur, le chemin restera ouvert des 2 côtés et les frais seront entièrement à sa charge.

M. Lavergne informera Me Rivière de notre décision.

8) protection sociale complémentaire obligatoire des collectivités

Le 12 / 12 / 2018 le conseil municipal de l'époque avait accepté la délibération et porté la participation de la commune à 10€ par agent. Le décret du 20 / 04 / 2022 oblige à porter la participation à 15€ par agent à condition que leur mutuelle soit labellisée.

Approbation à l'unanimité des présents et représentés.

9) Demande d'acquisition de terrain à La Besse.

Il s'agit de la parcelle 158, bien de section de la commune d'une surface de 1070 m². Après échanges entre les conseillers, le prix de vente est fixé à 6€ /m².

Approbation à l'unanimité des présents et représentés

Une question se pose : Quid du chemin rural qui sépare les parcelles 159 et 160 donnant accès aux parcelles enclavées ? M. Lavergne et A. Ducatel iront sur place demain.

10) Changement des fenêtres de l'auberge

Nous avons reçu 2 devis :

Argentat ALU pour 18.216,55€ TTC mais il ne fait pas la fenêtre en ½ lune

Et GATINIOL pour 20.000,00€ TTC pour l'ensemble des fenêtres restantes sauf, la fenêtre du pignon ouest qui entre dans une démarche d'accessibilité PMR.

Approbation du devis GATINIOL à l'unanimité des présents et représentés sachant que nous aurons des subventions.

Affaires diverses :

Fin des travaux d'ENEDIS, il reste un contrôle de la voirie à Labesse.

Mr Manaux (couvreur) a fait l'inspection des toitures des bâtiments communaux et a dégagé les gouttières des appartements sur la place. Coût : 800€

Nous lui avons demandé un devis pour la réfection du toit au-dessus du four communal jusqu'à la maison Mara pour un coût de 1777€ HT. Nous irons chercher les aides du département et du PETR pour rénovation du petit patrimoine. Décision à suivre.

Un 2^{ème} défibrillateur a été posé derrière le bâtiment de l'ancienne mairie, les panneaux signalétiques seront bientôt posés.

Après recherches et négociations avec le commercial de l'électricien, un nouvel éclairage solaire est posé et fonctionnel dans les toilettes publiques de la place.

Le comité des fêtes demande la pose d'un branchement électrique définitif pour installer le coffret mobile lors des manifestations. E. Combe s'en occupe et verra la possibilité dans la sacristie.

L'école de Saint Julien a reçu le 3^{ème} prix départemental décerné par le jury de la FEDEE 19 pour la participation des classes de CM1/CM2 au concours « Eco loustics » sur le thème de la transition énergétique. Il sera remis en juin.

M. LAVERGNE informe le conseil qu'une réunion travaux pour le City stade aura lieu le 10 juin à 17 h

XVD : Mlle M. Pion est mandatée pour vérifier l'état des chemins de randonnée répertoriés dans le livret. Ce jour, c'était la croix de SAGIRAN et le 11 mai, elle suivra le chemin des marchands de parapluies. On peut la suivre.

Eolienne : A.Fardoux a envoyé une carte que M. Lavergne fait circuler pour suggestion d'emplacement d'implantation d'éoliennes dans le Quinsac. Le conseil refuse sa visite et s'oppose à ce projet.

M. Dupont rappelle à A. Ducatel qu'il y a un problème de débits sur l'eau potable pour Mmes Boutrelle et Marron. A.D prendra contact avec JM. Rouzayrol à ce sujet ainsi que pour mettre l'eau au stade.

M. Lavergne informe que l'entreprise Fabiè cherche des logements dans le secteur pour ses stagiaires en alternance et demande que l'on fasse passer le message. V. Fourtet pense qu'il pourra proposer un studio à Saint Privat et prendra contact directement avec l'entreprise.

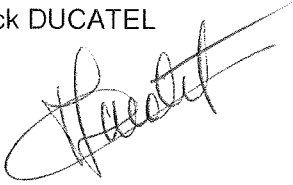
Cimetière : A. Ducatel verra avec M. Constant pour replanter les végétaux encore vivaces, dans les coupes de cérémonies, sur les tombes comme celle de la famille ARDIT.

Village de Vidal : la Fede19 a obtenu les travaux de déplacement du poteau EDF situé dans le virage à hauteur de la maison brûlée. Voir avec les propriétaires de cette maison si on peut implanter le poteau à l'intérieur.

La séance prend fin à 22h 30

Le secrétaire de séance

Anick DUCATEL



Le Maire

Martine LAVERGNE

